

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2015

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL1 (Rect)

présenté par

M. Martin-Lalande, M. Daubresse, M. Straumann, M. Mancel, Mme Duby-Muller, M. Voisin,  
Mme Grosskost, M. Bouchet, M. Morel-A-L'Huissier, M. Maurice Leroy, M. Myard,  
Mme Zimmermann, Mme Genevard et M. Salen

-----

### TITRE

Au titre du projet, substituer aux mots :

« pour une République »,

les mots :

« sur les droits des citoyens dans la société ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de retirer le projet de loi pour réduire le décalage entre son contenu et son titre.

L'intitulé "*Projet de loi sur les droits des citoyens dans la société numérique*" correspond mieux aux dispositions du projet de loi.

La notion de "citoyen" doit s'entendre au sens de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.